

GESTIONNAIRE DE RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ PROPANE

CATALOGUE DES PRESTATIONS

Clients

Fournisseurs

VERSION ACTUALISEE DU 01 AOUT 2023



Distribuer de l'énergie

Livrer l'énergie en toute sécurité et fiabilité.

GreenAlp est **Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)**, en gaz et en électricité.

Il est chargé de concevoir, construire, exploiter, maintenir, dépanner les réseaux d'électricité et de gaz naturel. Il existe depuis **plus de 100 ans** à Grenoble mais s'est, depuis, étendu en Isère.

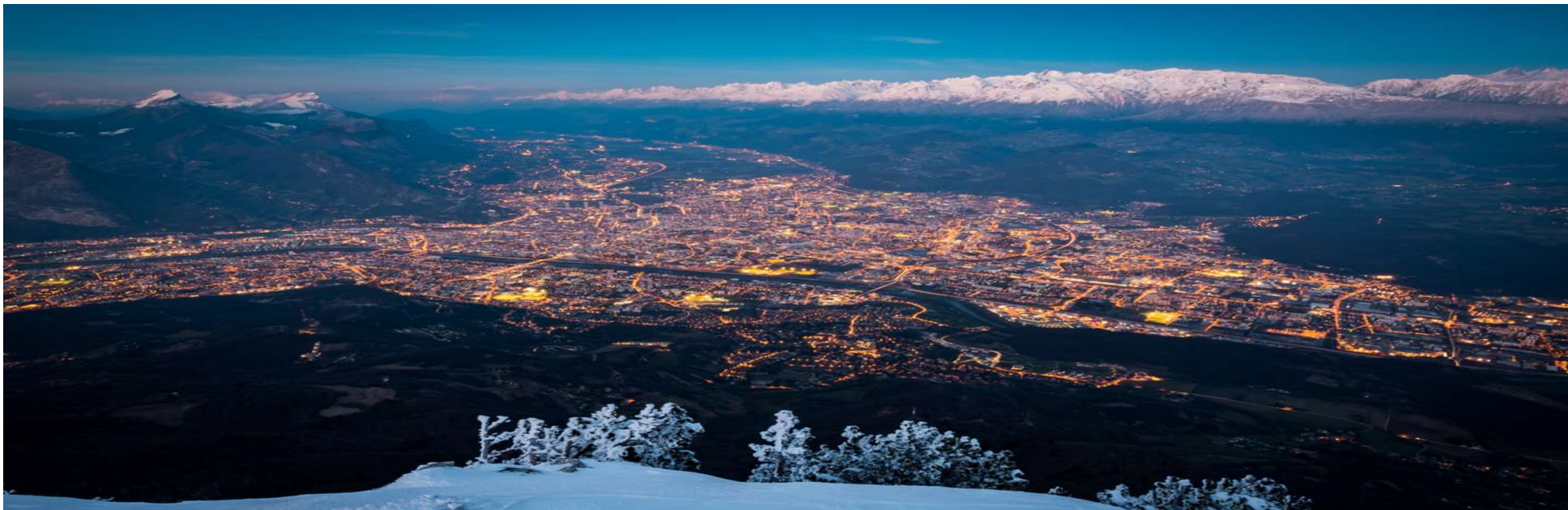
GreenAlp exerce ainsi ces activités dans le cadre de contrats de concession :

- avec Grenoble Alpes Métropole, pour les réseaux électriques et de gaz naturel de Grenoble,
- avec le **Syndicat des Energies du Département de l'Isère**, pour les réseaux de gaz naturel et gaz propane de 24 communes iséroises,
- avec les Communes de **Montsapey, Allevard, Presle, Le Moutaret, Pinsot, La Ferrière, Allemont, Villard-Bonnot, Séchi-lienne, Vinay, Saint-Marcellin et Crêts en Belledonne** territoire de **Saint Pierre d'Allevard** pour leur réseau électrique,
- avec les Communes de **Allemont, Séchilienne, Saint-Marcellin, Villard-Bonnot** pour leur réseau de gaz naturel ou propane.

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par GreenAlp aux utilisateurs du réseau public d'électricité qui lui est concédé.

GreenAlp se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires.

Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site internet de GreenAlp, www.greenalp.fr.



Conditions générales

Le Catalogue des Prestations de GreenAlp est élaboré conformément aux principes qui ont été définis par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en application des articles L.452-2 et L.452-3 du Code de l'énergie.

Il est constitué de la liste des prestations de GreenAlp disponibles pour l'ensemble des Clients, que ces Clients aient ou non exercé leur éligibilité, pour les Fournisseurs de gaz naturel et pour les Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD). Il est régulièrement modifié pour s'adapter aux besoins des Clients, des Fournisseurs et des GRD.

Le nouveau Catalogue des Prestations est applicable et se substitue au précédent dès sa publication sur le site Internet GreenAlp (www.greenalp.fr).

Segmentation des prestations

Le Catalogue des Prestations comprend :

- Des prestations couvertes par le tarif d'acheminement, donc non facturées ; ces prestations sont dénommées les prestations de base ;
- Des prestations payantes, facturées :

A l'occasion de la réalisation de la prestation ; ces prestations sont dénommées les prestations à l'acte,

Périodiquement, lorsqu'il s'agit de prestations dont l'exécution échelonne dans le temps ; ces prestations sont dénommées les prestations récurrentes.

Le Catalogue des Prestations distingue, s'agissant des prestations payantes, celles destinées aux Clients à relevé semestriel de celles destinées aux Clients à relevé non semestriel (mensuel ou journalier).

Les Clients sans compteur individuel sont considérés, pour les prestations qui les concernent, comme des Clients à relevé semestriel.

Accès aux prestations

L'accès aux prestations diffère selon que le Client, ayant ou non exercé son éligibilité, remplit les critères des Conditions Standard de Livraison (CSL) ou du Contrat de Livraison Direct (CLD).

Les CSL s'appliquent au Client :

- Dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur, ou
- Dont l'index au compteur est relevé mensuellement, dont le compteur est d'un débit maximum inférieur ou égal à 100 m³/h et qui n'a pas souscrit un service maintenance ou de pression

Le Client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, conclura avec GreenAlp un CLD qui se substituera aux CSL dans deux hypothèses :

- Lorsque le débit maximum du compteur sera supérieur à 100 m³/h, ou
- Lorsque le Client bénéficiera d'un service concernant la maintenance ou la pression.

Les canaux d'accès

Les canaux d'accès pour exprimer les demandes de service sont le mail, le portail du GRD, le courrier ou le téléphone.

Téléphone : 04 76 84 39 00

Email : relation-grd-f-gaz@greenalp.fr

Portail : <https://portailfr.greenalp.fr/>

Présentation des prestations

Chaque prestation comporte :

- Les modalités d'accès à la prestation,
- Un descriptif sommaire,
- Un standard de réalisation précisant le délai requis pour l'exécution de la prestation dans des conditions normales de réalisation, exprimé en jours ouvrés (actuellement les jours ouvrés de GreenAlp vont du lundi au vendredi inclus, hors jours fériés),
- La segmentation des clients concernés selon la fréquence de relève (pour les prestations à destination des Clients ou des Fournisseurs),
- Les conditions de réalisation en « express » et/ou « en urgence » le cas échéant,
- Le(s) prix en euros hors taxes et en euros toutes taxes comprises.

PREAMBULE

Structure des fiches :

Description de la prestation

121/122 - MISE EN SERVICE

Mise en service avec déplacement

Description

Rattachement d'un PCE au périmètre du contrat d'acheminement d'un Fournisseur

- lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz dont la livraison du gaz a été interrompue ou est hors service
- première mise en service d'un local nouvellement raccordé et pour lequel l'énergie n'est pas disponible, que le compteur soit posé ou à poser
- lorsque le PCE n'est pas équipé d'un compteur évolué, en lieu et place de la prestation « Mise en service sans déplacement », lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz pour lequel l'énergie est disponible dans le local mais pour lequel le Fournisseur souhaite disposer d'un index relevé et non auto-relevé. Un relevé spécial est alors facturé en complément du rattachement.
- ou lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz pour lequel l'énergie est disponible dans le local (T3/T4).

Nota : dans le cas où le poste est dépourvu de compteur ou doté d'un compteur hors d'état ou défectueux, le matériel est fourni par GreenAlp et loué par le Client sauf pour les compteurs et détendeurs 6 ou 10 m3/h, dont la location est prévue dans la prestation de base.

Lorsque l'alimentation gaz est coupée, la présence du Client est obligatoire et il doit être en mesure de faire fonctionner un appareil d'utilisation alimenté par son installation intérieure de gaz. De plus, pour les premières mises en service, un certificat de conformité (Établissements Recevant du Public) ou une déclaration de conformité (locaux industriels ou tertiaires autres qu'ERP) devront être remis à GreenAlp, les travaux sur l'installation intérieure achevés et le solde des travaux de raccordement réglé au plus tard lors de la mise en service. Si ces conditions ne sont pas remplies, la mise en service ne sera pas effectuée et un déplacement improductif sera facturé, ainsi, le cas échéant, que les suppléments « express » ou « mise en service en urgence » (T1/T2).

Coût de la prestation selon le segment

PRIX DE LA PRESTATION

Sans pose compteur	16,57 € HT	19,88 € TTC	T1-T2
	106,15 € HT	127,38 € TTC	T3-T4
Avec pose compteur	16,57 € HT	19,88 € TTC	débit <16 m3/h
	409,94 € HT	491,93 € TTC	débit ≥16 m3/h
	409,94 € HT	491,93 € TTC	débit maximum ≤ 160m3/h
	720,95 € HT	865,14 € TTC	débit maximum >160m3/h

Délai de réalisation de la prestation

Délai standard de réalisation

T1-T2

5 jours ouvrés

Express : 2 jours ouvrés

Urgence : le jour même

T3-T4

Mise en service sans pose compteur : 5 jours ouvrés

Mise en service avec pose compteur : 21 jours ouvrés ou selon délai d'approvisionnement et nature des travaux à la charge du client

Express : 2 jours ouvrés

Canaux d'accès pour demander la prestation

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

Conditions financières

Établissement des prix

Les prix mentionnés au catalogue :

- s'appliquent à l'ensemble des Fournisseurs, que leurs Clients aient fait valoir ou non leur éligibilité, et à l'ensemble des Clients, qu'ils aient fait valoir ou non leur éligibilité,
- sauf mention contraire, ceux des prestations facturées à l'acte ne comprennent pas les prix des matériels lorsque ces derniers peuvent être fournis par le demandeur,
- sont exprimés en euros hors taxes pour les Fournisseurs et en euros TTC pour les Clients finals (sauf mention contraire, le taux de TVA appliqué est le taux normal fixé à 20 % au 1er août 2019),
- concernent les interventions réalisées en heures ouvrées (à titre indicatif, les interventions sont généralement réalisées entre 8h30 et 11h ou entre 12h30 et 17h) et jours ouvrés (du lundi au vendredi, hors jours fériés). Des majorations sont applicables pour les interventions hors jours ouvrés ou hors heures ouvrées réalisées à titre exceptionnel et sous réserve de disponibilité des équipes techniques. Cf prestations 911,921, 912 et 922 du présent catalogue.

Les prix sont établis selon une segmentation des Clients fondée sur la fréquence de relevé :

- Relevés semestriels : options tarifaires T1 et T2 (à l'exception des Clients en relevé mensuels dits T2MM),
- Relevés mensuels ou journaliers : options tarifaires T3, T4 ou TP ainsi que les Clients T2 en relevé mensuel.

Pour info : le tarif d'acheminement comprend quatre options tarifaires principales : trois options tarifaires de type binôme, comprenant chacune un abonnement et un terme proportionnel aux quantités livrées :

- T1 adaptée aux Clients consommant moins de 4 000 kWh/an,
- T2 adaptée aux Clients consommant entre 4 000 et 300 000 kWh/an,
- T3 adaptée aux Clients consommant entre 300 000 et 5 000 000 kWh/an ;
- une option T4 de type trinôme, comprenant un abonnement, un terme proportionnel à la capacité journalière souscrite et un terme proportionnel aux quantités livrées adaptée aux Clients consommant plus de 5 000 000 kWh/an.

Il comprend également une option tarifaire dite « tarif de proximité » (TP), ouverte pour les points de livraison concernant des clients finals ayant la possibilité réglementaire de se raccorder au réseau de transport.

Il peut être nécessaire pour certaines prestations de préciser le couple option tarifaire / fréquence de relevé :

- T2MM désigne l'option tarifaire T2 associée à une fréquence de relevé mensuelle (M/M)
- T3JJ ou T3JM désigne l'option tarifaire T3 associée à une mesure journalière et un relevé mensuel (fréquence J/M) ou quotidien (fréquence J/J).

Certaines prestations offrent une option « Express » pour une réalisation dans des délais inférieurs aux délais « standards » sous réserve des disponibilités des équipes techniques. Cette option fait l'objet d'une facturation forfaitaire qui s'ajoute au prix de la prestation.

PREAMBULE

Les prestations de « Mise en service avec déplacement » (n°121) et de « Rétablissement suite à coupure pour impayé » (n°431), à destination des Clients à relevé semestriel, offrent une option « Urgence » pour réalisation dans la journée. Cette option entraîne l'application d'un supplément « Urgence » par GreenAlp au prix de la prestation selon des modalités particulières (cf. description des deux prestations). La demande de réalisation en « urgence » exclut de fait l'application du supplément « express ». Les suppléments « Express » ou « Urgence » restent dus si GreenAlp s'est déplacé et n'a pas pu réaliser l'intervention du fait du Client ou du Fournisseur.

De plus, d'autres frais sont appliqués par GreenAlp dans les situations suivantes :

- annulation tardive d'intervention (moins de 2 jours avant la date programmée), du fait du Fournisseur ou du Client,
- déplacement vain et non-réalisation de l'intervention, du fait du Fournisseur ou du Client.

GreenAlp pourra également demander, sur justificatifs, au Client le remboursement des frais d'impayé supportés sur un chèque impayé (frais de protêt, frais d'avis donnés, autres frais) ainsi que les frais de toute nature occasionnée par le rejet d'un chèque sans provision.

Période de validité des prix

Les prix du présent Catalogue sont en vigueur sur la période du 1er août 2023 jusqu'à la prochaine délibération de la CRE concernant le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution.

Modalités d'évolution annuelle des prix

Selon la délibération CRE du 25 avril 2013, les prix des prestations annexes évoluent en même temps que l'évolution des catalogues de prestations des GRD d'électricité à compter de 2014, par l'application de la formule d'indexation définie par la CRE pour les GRD d'électricité.

Cette disposition ne concerne cependant pas les prix des prestations de mise en service, considérées comme des prestations du tronc commun pour lesquelles il n'existe pas d'équivalent en électricité, eu égard à la possibilité de télé – opération des compteurs électriques, inexistante pour les compteurs gaz.

Pour les prestations du tronc commun pour lesquelles il n'existe pas d'équivalent en électricité et pour lesquelles les tarifs applicables sont ceux des GRD de gaz mono-énergie, ces tarifs évoluent en même temps que la prochaine évolution des prestations des GRD d'électricité. Ces tarifs évoluent par la suite chaque année selon les mêmes pourcentages de variation que ceux des GRD de gaz mono-énergie et entrent en vigueur simultanément aux évolutions des tarifs des prestations des GRD d'électricité.

Les tarifs ainsi calculés sont arrondis au centime d'euro le plus proche (ou, pour les tarifs annuels, à la valeur divisible par 12 la plus proche).

Les formules d'indexation à prendre en compte pour l'évolution des tarifs des prestations annexes sont les suivantes :

- pour les prestations facturées à l'acte (hors prestations de raccordement), le forfait maintenance, la fréquence de relevé supérieure à la fréquence standard et les prestations spécifiques dont le tarif dépend majoritairement du coût de la main d'œuvre :

$$\frac{P_{07/N}}{P_{07/N-1}} = 0,8 \times \frac{ICHTrev - TS_{12/N-1}}{ICHTrev - TS_{12/N-2}} + 0,2 \times \frac{IP_{09/N-1}}{IP_{09/N-2}}$$

- pour les locations de compteur / blocs de détente ou installation d'injection de biométhane, le forfait location, la mise à disposition d'un équipement de comptage provisoire et les prestations spécifiques dont le tarif dépend majoritairement du coût du matériel :

$$\frac{P_{07/N}}{P_{07/N-1}} = 0,2 \times \frac{ICHTrev - TS_{12/N-1}}{ICHTrev - TS_{12/N-2}} + 0,8 \times \frac{IP_{09/N-1}}{IP_{09/N-2}}$$

- pour les prestations de raccordement :

$$\frac{P_{07/N}}{P_{07/N-1}} = 0,5 \times \frac{TP10b_{12/N-1}}{TP10b_{12/N-2}} + 0,3 \times \frac{ICHTrev - TS_{12/N-1}}{ICHTrev - TS_{12/N-2}} + 0,2 \times \frac{IP_{09/N-1}}{IP_{09/N-2}}$$

Avec :

- P07/N étant le tarif en vigueur au 1er juillet de l'année N ;
- ICHTrev-TS : indice du coût horaire du travail révisé - tous salariés (ICHTrev-TS) - Indices mensuels : industries mécaniques et électriques (NAF 25-30 32-33), identifiant 001565183 (base 100 en décembre 2008) ;
- publié sur le site internet de l'INSEE ou de tout indice de remplacement ;
- ICHTrev-TS12/N-1 est l'indice en vigueur au 1er décembre de l'année N-1 ;
- IP : indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - prix de base - MIG ING -Biens intermédiaires (FB0ABINT00 - identifiant 001652698) - base 2010, publié sur le site internet de l'INSEE ou de tout indice de remplacement ;
- IP09/N-1 est l'indice en vigueur au 1er septembre de l'année N-1 ;
- TP10b : indice des prix relatif au BTP - TP10b canalisations sans fourniture de tuyaux, identifiant 001710999 (base 100 en 2010), publié sur le site internet de l'INSEE ou de tout indice de remplacement ;
- TP10b12/N-1 est l'indice en vigueur au 1er décembre de l'année N-1.

Evolution des prix au 1er août 2023

Pour l'évolution des tarifs des prestations annexes de GRD de propane au 1er août 2023 et en raison de la crise menant à des pénuries de matières premières, la CRE constate une augmentation significative des indices, publiés par l'INSEE, utilisés pour la construction de ces formules.

La CRE considère ainsi qu'il n'est pas pertinent, pour cet exercice, d'appliquer la formule d'indexation en vigueur, et la remplace, à titre exceptionnel pour l'année 2023 et pour l'ensemble des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les GRD de propane, par une formule d'indexation basée sur la variation moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation. La formule utilisée pour l'évolution annuelle au 1er août 2023 est la suivante :

$$Z_N = IPCZ_N$$

Avec :

- Z N : pourcentage d'évolution des tarifs en vigueur à compter du 1er août de l'année N par rapport à ceux en vigueur le mois précédent, arrondi au dixième
- IPC N : pourcentage d'évolution entre la valeur moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation sur les douze mois de l'année N-1 et la valeur moyenne du même indice sur les 12 mois de l'année N-2, tel que publié par l'INSEE (identifiant : 1763852)

L'évolution des tarifs de ce catalogue est ainsi basée sur l'indice suivant : Z 2022=+5,3%

Indemnité versée au Fournisseur en cas de rendez-vous non tenu du fait de GreenAlp

Lorsqu'une intervention programmée par le Fournisseur ou à sa demande et pour laquelle la présence du Client a été requise, n'est pas exécutée du seul fait de GreenAlp, ce dernier verse une indemnité égale à :

- 28,52 € HT soit 33,94 € TTC pour les clients à relevé semestriel
- 111,78 € HT soit 133,01 € TTC pour les clients à relevé non semestriel

Le Fournisseur demande le règlement de cette indemnité auprès de GreenAlp dans un délai maximal de 90 jours calendaires suivant la date d'intervention programmée. Après vérification du bien-fondé de la demande, GreenAlp verse l'indemnité au Fournisseur.

L'indemnité n'est due que si l'inexécution de l'intervention programmée résulte du seul fait de GreenAlp.

Le client peut opter le jour de non-réalisation de l'intervention pour une autre intervention réalisée dans les meilleurs délais (sous 24h). Cette intervention est réalisée en fonction des disponibilités des services concernés. Dans ce cas, le client ne peut plus prétendre à l'indemnisation.

L'annulation effectuée par GreenAlp au moins 2 jours ouvrés avant l'intervention programmée n'ouvre pas droit pour le Fournisseur au bénéfice de l'indemnité envisagée au présent article.

Evolutions par rapport à la version précédente

Pas d'évolution notable par rapport à la version précédente

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRIX

Mise en service/Résiliation	T1	T2	T3	T4
F11 - Annonce passage releveur	NF	NF	NF	NF
F12 - Collecte d'un index auto-relevé à la suite de l'absence du client	NF	NF	NF	NF
F13 - Changement de fournisseur (hors déplacement)	NF	NF	NF	NF
F14 - Continuité de l'acheminement et de la livraison	NF	NF	NF	NF
F15 - Fourniture, pose, entretien et renouvellement des compteurs et détendeurs	NF	NF	NF	NF
F16 - Information coupure pour travaux et interventions	NF	NF	NF	NF
F17 - Intervention de dépannage et de réparation	NF	NF	NF	NF
F18 - Intervention de sécurité 24h/24	NF	NF	NF	NF
F19 - Mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture	NF	NF	NF	NF
F20 - Numéro d'urgence et de dépannage 24h/24	NF	NF	NF	NF
F21 - Pouvoir calorifique	NF	NF	NF	NF
F22 - Pression de livraison standard	NF	NF	NF	NF
F23 - Relève de l'index du compteur	NF	NF	NF	NF
F24 - Rendez-vous téléphonique gaz	NF	NF	NF	NF
F25 - Replombage	NF	NF	NF	NF
F26 - Vérification périodique des équipements (VPE)	NF	NF	NF	NF
F27 - Rectification par un index d'un index auto-relevé d'un index publié	NF	NF	NF	NF
F28 - Diagnostic d'une installation inactive depuis plus de 6 mois	NF	NF	NF	NF
F29 - Mise à disposition du compteur	NF	NF	NF	NF
F30 - Accompagnement du Client en situation de Danger Grave Immédiat	NF	NF	NF	NF
F31 - Transmission des données de consommation agrégées aux personnes publiques	NF	NF	NF	NF

MISE EN SERVICE/RESILIATION	T1	T2	T3	T4				
F111 - Mise en service sans déplacement	17,45	20,94	17,45	20,94				
F121/122 - Mise en service installation client avec déplacement :								
Sans pose compteur	17,45	20,94	17,45	20,94	111,78	134,14	111,78	134,14
Comptage < 16 m3/h	17,45	20,94	17,45	20,94				
Comptage ≥ 16m3/h	431,67	518,00	431,67	518,00				
Comptage ≤ 160m3/h					431,67	518,00	431,67	518,00
Comptage >160m3/h					759,16	910,99	759,16	910,99

COUPURE/DEPOSE DU COMPTEUR ET RETABLISSEMENT	T1	T2	T3	T4				
F211/212 - Coupure à la demande du client								
Sans dépose	32,16	38,59	32,16	38,59	193,51	232,21	193,51	232,21
Avec dépose	53,43	64,12	53,43	64,12				
Compteur de débit maximum ≤160m3/h					431,67	518,00	431,67	518,00
Compteur de débit maximum >160m3/h					759,16	910,99	759,16	910,99
F221/222 - Rétablissement de la fourniture								
Sans repose des équipements de comptage	32,16	38,59	32,16	38,59	193,51	232,21	193,51	232,21
Compteur de débit maximum ≤160m3/h					431,67	518,00	431,67	518,00
Compteur de débit maximum >160m3/h					759,16	910,99	759,16	910,99
F231/232 - Consignation de conduite d'immeuble	199,1	238,92	199,1	238,92	199,1	238,92	199,1	238,92

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRIX

MODIFICATION CONTRACTUELLE	T1		T2		T3		T4	
F311/312 - Changement de tarif acheminement et/ou de la fréquence de relevé								
Sans changement de la fréquence de relève								
Index auto-relevé ou calculé	NF		NF		NF		NF	
Index relevé	28,52	34,22	28,52	34,22	63,51	76,21	63,51	76,21
Index télé relevé	ND		ND		NF		NF	
Avec augmentation de la fréquence de relève	193,51	220,52	193,51	220,52	DEVIS		DEVIS	
Avec diminution de la fréquence de relève								
Index auto-relevé ou calculé	NF		NF		ND		ND	
Index relevé	28,52	34,22	28,52	34,22	63,51	76,21	63,51	76,21
Index télé relevé	ND		ND		NF		NF	
INTERVENTIONS POUR IMPAYES	T1		T2		T3		T4	
F411/412 - Coupure pour impayés	57,70	69,24	57,70	69,24	147,73	177,28	147,73	177,28
F421/422 - Prise de règlement	57,7	69,24	57,7	69,24	147,73	177,28	147,73	177,28
F431/432 - Rétablissement à la suite d'une coupure pour impayés	NF		NF		147,73	177,28	147,73	177,28
RELEVÉ SPECIAL	T1		T2		T3		T4	
F511/512 - Relève d'index ponctuel	28,52	34,22	28,52	34,22	63,51	76,21	63,51	76,21
F521 - Rectification d'index	NF		NF					
F531/532 - Vérification des données de comptage sans déplacement	14,96	17,95	14,96	17,95	14,96	17,95	14,96	17,95
F541/542 - Raccordement de l'installation d'un client sur une sortie d'impulsion	96,14	115,37	96,14	115,37	96,14	115,37	96,14	115,37
VERIFICATION DES APPAREILS DE COMPTAGE	T1		T2		T3		T4	
F611/652 - Changement de compteur								
Débit maximum < 16m3/h	71,86	86,23	71,86	86,23				
Débit maximum ≥16m3/h	431,67	518,00	431,67	518,00				
Débit maximum ≤ 160m3/h					431,67	518,00	431,67	518,00
Débit maximum > 160m3/h					759,16	910,99	759,16	910,99
F621/612 - Vérification des données de comptage avec déplacement	49,15	58,98	49,15	58,98	116,09	139,31	116,09	139,31
F631/622 - Contrôle compteur avec compteur étalon monté en série	DEVIS		DEVIS		DEVIS		DEVIS	
F641/632 - Contrôle compteur en laboratoire	DEVIS		DEVIS		DEVIS		DEVIS	
F651/642 - Contrôle compteur avec présence d'un représentant de la DREAL	DEVIS		DEVIS		DEVIS		DEVIS	
PRESTATIONS SUITE A ABSENCES MULTIPLES	T1		T2		T3		T4	
F711 - Coupure en cas d'absence multiple au relevé	58,63	70,36	58,63	70,36				
F721 - Rétablissement à la suite d'une coupure en cas d'absence multiple au relevé	32,16	38,59	32,16	38,59				

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRIX

AUTRES PRESTATIONS	T1		T2		T3		T4	
F911/912 - Majoration pour intervention réalisée hors heures ouvrables - jour ouvré et samedi (100%)								
F921/922 - Majoration pour intervention réalisée hors heures ouvrables - dimanche et jour férié (125%)								
F931/932 - Supplément pour délai inférieur au délai standard	34,19	41,03	34,19	41,03	55,87	67,04	55,87	67,04
F941 - Mise en service ou rétablissement dans la journée	118,27	141,92	118,27	141,92	118,27	141,92	118,27	141,92
F951/942 - Déplacement improductif, client absent au rendez-vous	28,52	34,22	28,52	34,22	108,99	130,79	108,99	130,79
F961/952 - Frais de dédit	16,25	19,50	16,25	19,50	27,93	33,52	27,93	33,52
F971/962 - Duplicata de documents	13,73	16,48	13,73	16,48	28,52	34,22	28,52	34,22
F981/972 - Enquête	28,52	34,22	28,52	34,22	94,98	113,98	94,98	113,98
F991/982 - Frais liés au déplacement d'un agent assermenté	421,94	506,33	421,94	506,33	516,89	620,27	516,89	620,27
F901 - Forfait régularisation suite à utilisation de l'énergie en Libre-Service sans prise d'abonnement	118,27	141,92	118,27	141,92				
F233 - Rendez-vous pour étude technique nouveau raccordement ou modification d'un raccordement existant								
Sans déplacement	47,63	57,16	47,63	57,16				
Avec déplacement	141,42	169,70	141,42	169,70	282,83	322,31	282,83	322,31
F234 - Réalisation, modification, déplacement ou suppression de raccordement	DEVIS		DEVIS		DEVIS		DEVIS	
REEMPLACEMENT DE MATERIEL	T1	T2	T3	T4				
F113 - Maintenance des ouvrages d'un réseau gaz (privé ou distribution publique)	DEVIS		DEVIS		DEVIS		DEVIS	
F123 - Contrôle d'étanchéité réseau gaz (privé ou distribution publique)	ND		ND		ND		ND	
F133 - Remplacement d'une porte de coffret type S2300								
Déplacement	27,49	32,99	27,49	32,99	27,49	32,99	27,49	32,99
Fourniture matériel	85,22	102,26	85,22	102,26	85,22	102,26	85,22	102,26
F143 - Remplacement d'une porte de coffret type S300								
Déplacement	27,49	32,99	27,49	32,99	27,49	32,99	27,49	32,99
Fourniture matériel	89,58	107,50	89,58	107,50	89,58	107,50	89,58	107,50
F153 - Remplacement d'une porte de coffret type C500	ND		ND		ND		ND	
F163 - Remplacement d'une porte de coffret type S600	ND		ND		ND		ND	
F173 - Remplacement d'une porte de coffret type CSC2300								
Déplacement	27,49	32,99	27,49	32,99	27,49	32,99	27,49	32,99
Fourniture matériel	92,37	110,84	92,37	110,84	92,37	110,84	92,37	110,84
F183 - Remplacement d'une porte de coffret type CSC300	ND		ND		ND		ND	
F193 - Remplacement d'une armoire de comptage	DEVIS		DEVIS		DEVIS		DEVIS	
SERVICE DE LIVRAISON NON STANDARD	T1	T2	T3	T4				
F313 - Pression de livraison non standard								
Consommation ≤ 5GWh/an	148,14 €HT +k (2,27 €HT × quantité annuelle en MWh/an + 1359,25€ HT) 177,77 €TTC +k (2,72 €TTC × quantité annuelle en MWh/an+1631,10 €TTC)							
Consommation > 5GWh/an	148,14 €HT +k (239,39 €HT × Capacité journalière d'acheminement souscrite en MWh/j +1359,25 €HT) 177,77 €TTC +k (287,27 €TTC× Capacité journalière d'acheminement souscrite en MWh/j +1631,10 €TTC)							
AUTRES PRESTATIONS - CLIENTS A RELEVÉ SEMESTRIEL	T1	T2	T3	T4				
F413/513 - Mise à disposition des données de comptage	DEVIS		DEVIS		DEVIS		DEVIS	
AUTRES PRESTATIONS - CLIENTS A RELEVÉ NON SEMESTRIEL	T1	T2	T3	T4				
F423/523 - Modification de la fréquence de relève (prix mensuel)	22,90	27,48	22,90	27,48	34,37	41,24	34,37	41,24
PRESTATIONS DESTINEES AU PERSONNEL EXTERNE	T1	T2	T3	T4				
114 - Prise en main du gaz	DEVIS		DEVIS		DEVIS		DEVIS	
124 - Entraînement des équipes de sécurité	DEVIS		DEVIS		DEVIS		DEVIS	

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRIX

SERVICE DE LOCATION DU POSTE DE LIVRAISON OU DU DISPOSITIF LOCAL DE MESURAGE		HT	TTC
213/223 - LOCATION DE COMPTEUR / BLOCS DE DÉTENTE		Prix de la location	
Compteur volumétrique 16 m3/h	L.C. 10	3,76	4,51
Compteur volumétrique 25 m3/h	L.C. 11	5,18	6,22
Compteur volumétrique 40 m3/h	L.C. 12	8,61	10,33
Compteur volumétrique 65 m3/h	L.C. 13	12,47	14,96
Compteur volumétrique 100 m3/h	L.C. 14	14,38	17,26
Compteur à pistons rotatifs 25 m3/h	L.C. 15	18,73	22,48
Compteur à pistons rotatifs 40 m3/h	L.C. 16	22,24	26,69
Compteur à pistons rotatifs 65 m3/h	L.C. 17	27,74	33,29
Compteur à pistons rotatifs 100 m3/h	L.C. 18	27,74	33,29
Compteur à pistons rotatifs 160 m3/h	L.C. 19	33,51	40,21
Compteur à pistons rotatifs 250 m3/h	L.C. 20	45,64	54,77
Compteur à pistons rotatifs 400 m3/h	L.C. 21	56,11	67,33
Compteur à turbine 65 m3/h	L.C. 22	27,74	33,29
Compteur à turbine 100 m3/h	L.C. 23	27,74	33,29
Compteur à turbine 160 m3/h	L.C. 24	33,51	40,21
Compteur à turbine 250 m3/h	L.C. 25	45,64	54,77
Compteur à turbine 400 m3/h	L.C. 26	56,11	67,33
Compteur à turbine 650 m3/h	L.C. 27	72,47	86,96
Compteur à turbine 1000 m3/h	L.C. 28	ND	
Compteur à turbine 1600 m3/h	L.C. 29	ND	
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G10	L.D. 10	6,77	8,12
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G16	L.D. 11	18,01	21,61
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G25	L.D. 12	19,86	23,83
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G40	L.D. 13	31,18	37,42
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G65	L.D. 14	34,91	41,89
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G100	L.D. 15	41,11	49,33
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G160	L.D. 16	62,28	74,74
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G250	L.D. 17	81,23	97,48
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G400	L.D. 18	105,37	126,44

233 - MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT DE COMPTAGE PROVISOIRE	Terme fixe		Terme variable/mois	
	HT	TTC	HT	TTC
Compteur volumétrique 16 m3/h	18,79	22,55	22,55	27,06
Compteur volumétrique 25 m3/h	77,12	92,54	92,54	111,05
Compteur volumétrique 40 m3/h	93,4	112,08	112,08	134,50
Compteur volumétrique 65 m3/h	110,86	133,03	133,03	159,64
Compteur volumétrique 100 m3/h	143,1	171,72	171,72	206,06
Compteur à pistons rotatifs 25 m3/h	77,12	92,54	92,54	111,05
Compteur à pistons rotatifs 40 m3/h	93,4	112,08	112,08	134,50
Compteur à pistons rotatifs 65 m3/h	110,86	133,03	133,03	159,64
Compteur à pistons rotatifs 100 m3/h	143,1	171,72	171,72	206,06
Compteur à pistons rotatifs 160 m3/h	175,9	211,08	211,08	253,30
Compteur à pistons rotatifs 250 m3/h	201,64	241,97	241,97	290,36
Compteur à pistons rotatifs 400 m3/h	251,85	302,22	302,22	362,66
Compteur à turbine 65 m3/h	110,86	133,03	133,03	159,64
Compteur à turbine 100 m3/h	143,1	171,72	171,72	206,06
Compteur à turbine 160 m3/h	175,9	211,08	211,08	253,30
Compteur à turbine 250 m3/h	201,64	241,97	241,97	290,36
Compteur à turbine 400 m3/h	251,85	302,22	302,22	362,66
Compteur à turbine 650 m3/h	314,95	377,94	377,94	453,53
Compteur à turbine 1000 m3/h	349,99	419,99	ND	

SOMMAIRE

PRESTATIONS DE BASE

11- ANNONCE PASSAGE RELEVEUR
12 – COLLECTE D'UN INDEX AUTO-RELEVE A LA SUITE DE L'ABSENCE DU CLIENT
13 - CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (HORS DEPLACEMENT)
14 - CONTINUITE DE L'ACHEMINEMENT ET DE LA LIVRAISON
15 – FOURNITURE, POSE, ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS ET DETENDEURS
16 - INFORMATION COUPURE POUR TRAVAUX ET INTERVENTIONS
17 - INTERVENTION DE DEPANNAGE ET DE REPARATION
18 - INTERVENTION DE SECURITE 24H/24
19 - MISE HORS SERVICE SUITE A RESILIATION DU CONTRAT DE FOURNITURE
20 - NUMERO D'URGENCE ET DE DEPANNAGE 24H/24
21 - POUVOIR CALORIFIQUE
22 - PRESSION DISPONIBLE STANDARD
23 - RELEVE DE L'INDEX DU COMPTEUR
24 - RDV TELEPHONIQUE GAZ
25 - REPLOMBAGE
26 - VERIFICATION PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS (VPE)
27 - RECTIFICATION PAR UN INDEX AUTO-RELEVE D'UN INDEX PUBLIE
28 - DIAGNOSTIC D'UNE INSTALLATION INACTIVE DEPUIS PLUS DE 6 MOIS
29 - MISE A DISPOSITION D'UN COMPTEUR
30 - ACCOMPAGNEMENT DU CLIENT EN SITUATION DE DANGER GRAVE IMMEDIAT POUR LES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ A USAGE DOMESTIQUE
31 - TRANSMISSION DES DONNEES DE CONSOMMATION AGREGEES AUX PERSONNES PUBLIQUES

PRESTATIONS FACTUREES A L'ACTE A DESTINATION DES CLIENTS DISPOSANT D'UNE FREQUENCE DE RELEVE SEMESTRIELLE

MISE EN SERVICE

111 - MISE EN SERVICE SANS DEPLACEMENT
121/122 - MISE EN SERVICE AVEC DEPLACEMENT

COUPURE/DEPOSE DU COMPTEUR ET RETABLISSEMENT

211/212 – COUPURE A LA DEMANDE DU CLIENT
221/222 – RETABLISSEMENT DE LA FOURNITURE
231/232 - CONSIGNATION DE CONDUITE D'IMMEUBLE

MODIFICATION CONTRACTUELLE

311/312 – MODIFICATION FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT ET / OU DE LA FREQUENCE DE RELEVE

INTERVENTIONS POUR IMPAYES

411/412 - COUPURE POUR IMPAYES
421/422 - PRISE DE REGLEMENT
431/432 - RETABLISSEMENT A LA SUITE D'UNE COUPURE POUR IMPAYES

RELEVE SPECIAL/TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVE

511/512 - RELEVE SPECIAL
521 - RECTIFICATION D'INDEX
531/532 - VERIFICATION DES DONNEES DE COMPTAGE SANS DEPLACEMENT
541/542 - RACCORDEMENT DE L'INSTALLATION D'UN CLIENT SUR UNE SORTIE D'IMPULSION

PAGES VERIFICATION DES APPAREILS DE COMPTAGE

11	611 - CHANGEMENT DE COMPTEUR	
11	612/621 - VERIFICATION DES DONNEES DE COMPTAGE AVEC DEPLACEMENT	24
11	622/631 - CONTROLE COMPTEUR AVEC COMPTEUR ETALON MONTE EN SERIE	24
11	632/641 - CONTROLE COMPTEUR EN LABORATOIRE	24
12	642/651 - CONTROLE COMPTEUR AVEC PRESENCE D'UN REPRESENTANT DE LA DREAL	25
12		25
12	PRESTATIONS SUITE A ABSENCES MULTIPLES	
12		
12	711 - COUPURE EN CAS D'ABSENCE MULTIPLE AU RELEVE	
13	721- RETABLISSEMENT A LA SUITE D'UNE COUPURE EN CAS D'ABSENCE MULTIPLE AU RELEVE	26
13		26
13	AUTRES PRESTATIONS	
13		
14	911/912 - MAJORATION POUR INTERVENTION REALISEE HORS HEURES OUVRABLES	
14	921/922 - MAJORATION POUR INTERVENTION REALISEE HORS HEURES OUVRABLES	27
14	931/932 - SUPPLEMENT POUR DELAI INFERIEUR AU STANDARD DE QUALITE	27
14	941 - MISE EN SERVICE OU RETABLISSEMENT DANS LA JOURNEE	27
15	942/951 - DEPLACEMENT IMPRODUCTIF, CLIENT ABSENT AU RDV	27
15	952/961 - FRAIS DE DEDIT	27
15	962/971 - DUPLICATA	28
	972/981 - ENQUETE	28
16	982/991 - FRAIS LIES AU DEPLACEMENT D'UN AGENT ASSERMENTE	28
	901 – FORFAIT REGULARISATION SUITE A UTILISATION DE L'ENERGIE EN LIBRE-SERVICE SANS PRISE D'ABONNEMENT	28
		28

PRESTATIONS RELATIVES AU RACCORDEMENT

	233 – RENDEZ-VOUS POUR ETUDE TECHNIQUE NOUVEAU RACCORDEMENT OU MODIFICATION D'UN RACCORDEMENT EXISTANT	29
17	234 - REALISATION, MODIFICATION, DEPLACEMENT OU SUPPRESSION DE RACCORDEMENT	
18		29

PRESTATIONS RECURRENTES OU PRESTATIONS NON FACTUREES A L'ACTE A DESTINATION DES CLIENTS DISPOSANT D'UNE FREQUENCE DE RELEVE SEMESTRIELLE

19	113 - MAINTENANCE DES OUVRAGES D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ PRIVE	31
19	123 - CONTROLE D'ETANCHEITE RESEAU GAZ PRIVE	31
19	133 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE S2300	31
	143 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE S300	31
	153 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE C500	32
	163 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE S600	32
20	173 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE CSC2300	32
	183 - REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE COFFRET DE TYPE CSC300	32
	193 - REMPLACEMENT D'UNE ARMOIRE OU D'UN POSTE DE COMPTAGE/DETENTE	32
	213 - LOCATION DE COMPTEUR	33
21	223 - LOCATION DE COFFRET OU ARMOIRE	33
21	233 – MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT DE COMPTAGE PROVISoire	33
21	TABLEAU SYNTHESE PRIX PRESTATIONS 213/223/233	34
	313 - PRESSION DE LIVRAISON NON STANDARD	35
	413 - MISE A DISPOSITION DES DONNEES DE COMPTAGE	35
22	423 - MODIFICATION DE LA FREQUENCE DE RELEVE	35
22	513 - MISE A DISPOSITION DES DONNEES DE COMPTAGE	36
23	523 - MODIFICATION DE LA FREQUENCE DE RELEVE	36
23	114 - PRISE EN MAINS DU GAZ	36
	124 - ENTRAINEMENT DES EQUIPES DE SECURITE	36

11 - Annonce passage releveur

Description

Communication de la date et du créneau horaire de passage du releveur pour les Clients dont l'index du compteur n'est pas accessible.

Délai standard de réalisation Modalités de mise en œuvre adaptées à l'environnement local.

Canaux d'accès à la prestation Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

12 – Collecte d'un index auto-relevé à la suite de l'absence du client

Description

Si à l'occasion d'un relevé cyclique, l'index du compteur est inaccessible et si le Client est absent lors du passage du releveur, le Client peut communiquer lui-même son index.

Délai standard de réalisation

Canaux d'accès à la prestation Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

13 - Changement de fournisseur (hors déplacement)

Description

Rattachement d'un PCE (Point de Comptage et d'Estimation) au périmètre du contrat d'acheminement d'un Fournisseur lorsqu'un Client déjà alimenté en gaz opte pour un nouveau Fournisseur. Pour les Clients à relevé semestriel, ce rattachement s'effectue sans déplacement d'agent sauf si le Fournisseur choisit l'option payante « relevé spécial » (cf. prestation « Relevé spécial pour changement de Fournisseur »). En dehors de ce cas particulier, le changement de Fournisseur est enregistré avec un index calculé par GreenAlp, en fonction :

- soit d'un index auto-relevé communiqué par le nouveau Fournisseur (cet index sert à fiabiliser le calcul)
- soit de l'historique de consommation, si pas d'index auto-relevé transmis ou si l'index transmis par le Fournisseur est rejeté lors du contrôle de vraisemblance

Pour les Clients à relevé mensuel ou journalier, le rattachement s'effectue sans déplacement d'agent s'il est réalisé avec un index relevé à distance ou s'il est demandé dans la période [-7 jours calendaires, +7 jours calendaires] entourant un relevé cyclique de fin de mois avec reprise de l'index de ce relevé cyclique. Dans les autres cas, GreenAlp procède à un relevé spécial non facturé.

Délai standard de réalisation Le changement de fournisseur peut être demandé au GRD entre 6 et 60 jours calendaires avant la date J souhaitée
Le changement de Fournisseur est réalisé entre J et J+21 jours calendaires, au plus près de la date J souhaitée.

Canaux d'accès à la prestation Portail

14 - Continuité de l'acheminement et de la livraison

Description

Continuité de l'acheminement assurée dans les conditions du contrat d'acheminement et des obligations de service public, c'est à dire jusqu'au risque climatique 2%.

Délai standard de réalisation Pas de délai

Canaux d'accès à la prestation Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

15 – Fourniture, pose, entretien et renouvellement des compteurs et détendeurs**Description**

Remplacement des équipements de comptage et de détente défectueux (Hors équipements propriété du client et hors cas de dégradation).

Délai standard de réalisation

Canaux d'accès à la prestation Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

16 - Information coupure pour travaux et interventions**Description**

Pour tous travaux programmés entraînant une interruption de fourniture, une information est faite par bulletin auprès du client.

Délai standard de réalisation Au moins deux jours avant le début des travaux

Canaux d'accès à la prestation Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

17 - Intervention de dépannage et de réparation**Description**

Intervention des services de permanence pour manque de gaz ou bruit anormal

Délai standard de réalisation Disponibilité permanente

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un client

18 - Intervention de sécurité 24h/24**Description**

Intervention des services de permanence en cas d'odeur de gaz, d'incendie ou d'explosion.

Délai standard de réalisation Disponibilité permanente

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un client

19 - Mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture**Description**

Détachement d'un PCE du périmètre d'un contrat d'acheminement d'un Fournisseur lors de la résiliation d'un contrat de fourniture. GreenAlp se déplace et relève l'index s'il a accès au compteur. Dans le cas d'une demande de résiliation à l'initiative du Client pour un local à usage résidentiel, le choix de laisser le logement en « Maintien d'Alimentation Gaz » est laissé à la discrétion du GRD. Si le logement n'est pas maintenu en alimentation gaz, il met hors service l'installation avec fermeture et condamnation de l'Organe de Coupure Individuel. Dans les autres cas, il procède directement à la mise hors service de l'installation avec fermeture et condamnation de l'Organe de Coupure Individuel.

Remarque : Dans le cas d'une mise hors service à l'initiative du fournisseur, GreenAlp ne procède pas à la coupure de l'alimentation et invite le Fournisseur à reprendre le PCE dans son périmètre par une mise en service si le client lui apporte la preuve qu'il se trouve dans une des situations suivantes :

- Client résidentiel qui bénéficie d'une notification d'aide en cours accordée par le FSL (Fonds Solidarité Logement) pour le logement concerné
- Client résidentiel qui démontre avoir déposé au FSL depuis moins de deux mois une demande d'aide relative à une situation d'impayé d'une facture de gaz
- entre le 1er novembre et le 15 mars, Client résidentiel qui présente une attestation prouvant le bénéfice d'une aide du FSL au cours des 12 derniers mois
- Client résidentiel qui présente une notification de recevabilité d'un dossier de surendettement pour la dette concernée
- Client qui apporte la preuve qu'il a réglé au Fournisseur le montant demandé (relevé de compte, numéro de chèque et relevé de compte, preuve de reçu de paiement au fournisseur, mandat...).

Délai standard de réalisation 5 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un client

20 - Numéro d'urgence et de dépannage 24h/24

Description

Permanence téléphonique d'urgence et de dépannage gaz, dont le numéro est disponible sur :

- Le site internet du GRD GreenAlp
- La facture du fournisseur
- Les autocollants posés sur les différents organes gaz
- L'annuaire de l'Isère, commune de Grenoble, Gaz Électricité de Grenoble

Délai standard de réalisation Disponibilité permanente

Canaux d'accès à la prestation Pas de demande spécifique

21 - Pouvoir calorifique

Description

Qualité du gaz conforme aux dispositions réglementaires et des Conditions Standard de Livraison (CSL). Pouvoir calorifique supérieur compris entre 10,7 et 12,8 kWh/m³(n) pour le gaz H

Délai standard de réalisation Disponibilité permanente hors incident ou travaux

Canaux d'accès à la prestation Pas de demande spécifique

22 - Pression disponible standard

Description

Pression relative à l'amont du point de livraison (amont du compteur) : comprise entre 17 et 25 mbar pour les réseaux Basse Pression, > 1 bar pour les réseaux Moyenne Pression de Type B et > 6 bar pour les réseaux Moyenne Pression de type C.

Délai standard de réalisation Disponibilité permanente

Canaux d'accès à la prestation Pas de demande spécifique

23 - Relève de l'index du compteur

Description

Pour les clients T1, T2 : 2 relèves par an avec au minimum 1 relève par an.

Pour les clients T3, T4 : 1 relève par mois.

Remarque : Relève de l'index du compteur dans le cadre de circuits de relève préétablis avec annonce préalable du passage. Si le compteur n'est pas accessible au moment de la relève, une carte auto-relève de type carte T est laissée à la disposition du client.

Si l'index n'est pas accessible au moins une fois par an lors de la tournée programmée du distributeur, un relevé obligatoire est réalisé hors tournée et facturé (relevé spécial).

Pour les clients T4 : Télérelève et déplacement sur site si problème technique.

Délai standard de réalisation

Canaux d'accès à la prestation Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

24 - RDV téléphonique GAZ

Description

Prise de rendez-vous téléphonique pour étude, sans déplacement de technicien.
Concerne les raccordements, les déplacements d'ouvrages, et autres opérations techniques nécessitant une étude.

Délai standard de réalisation 5 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

25 - Replombage

Description

Acte sur demande du Fournisseur ou du Client. Déplacement pour replombage des équipements de comptage.

Délai standard de réalisation En fonction de l'analyse des risques

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un Fournisseur (PCE relevant des CSL) ou un Client (PCE relevant d'un CLD).

26 - Vérification périodique des équipements (VPE)

Description

Pour les compteurs volumétriques à parois déformables, après 20 ans d'utilisation, l'intervention pour VPE comprend la coupure, la dépose, la repose et la remise à disposition du gaz si le client est présent.
Pour les compteurs de vitesse et à pistons rotatifs, tous les 5 ans, l'intervention pour VPE comprend la coupure, la dépose, la repose et la remise à disposition du gaz.

Remarque : Remplacement au bout des 20 ans du compteur par un compteur conforme aux spécifications réglementaires.

Délai standard de réalisation

Canaux d'accès à la prestation Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

27 - Rectification par un index auto-relevé d'un index publié

Description

Cette prestation, dite aussi « auto-relevé fournisseur » ou ARLV, correspond à la situation où le Client conteste un index lorsqu'il reçoit sa facture et communique à son Fournisseur un index auto-relevé à l'appui de sa contestation. Le Fournisseur peut alors transmettre cet index à GreenAlp qui, après contrôle de sa cohérence, l'utilise pour rectifier la consommation contestée.

Cet index auto-relevé doit être transmis à GreenAlp dans un délai maximum de 30 jours ouvrés suivant la date de publication de l'index contesté et en différant d'au moins 1 m3.

La rectification ne peut pas être supérieure en valeur absolue à la quantité contestée. Un index autre que l'index contesté doit avoir été relevé par le distributeur pour le même PCE lors des 600 derniers jours calendaires.

L'index contesté peut être un index de relevé cyclique mesuré ou estimé. Cette prestation ne permet pas en revanche de rectifier un index lié à un événement contractuel (mise en service, mise hors service ou changement de fournisseur). Pour un PCE donné, elle ne peut pas être utilisée plus d'une fois tous les 600 jours calendaires pour rectifier un index relevé.

Délai standard de réalisation

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

28 - Diagnostic d'une installation inactive depuis plus de 6 mois

Description

Lors de la mise en service d'une installation intérieure inactive depuis plus de 6 mois, GreenAlp propose au Client un diagnostic ayant pour objet d'établir un état de l'installation intérieure de gaz afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de intérieure de gaz vis-à-vis de la réglementation en vigueur. afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Ce diagnostic sera réalisé dans un délai de 12 semaines après la mise en service, en cas d'acceptation par le client.

Un rapport est établi à la suite de ce diagnostic et transmis au Client et à GreenAlp. Si une anomalie grave est décelée, le technicien coupe tout ou partie de l'installation intérieure. Pour obtenir la remise en service d'une installation coupée en totalité, le Client devra faire réaliser les travaux nécessaires puis en avvertir GreenAlp.

Délai standard de réalisation Disponibilité permanente

Canaux d'accès à la prestation Pas de demande spécifique/ Prestation à l'initiative de GreenAlp

29 - Mise à disposition d'un compteur

Description

Pour les clients dont le compteur a un débit < 16m3/h, le compteur est mis à disposition par GreenAlp.

Pour les autres clients, le compteur est :

- Soit propriété client
- Soit loué

Pour ce dernier cas, se reporter aux tarifs de locations (prestation 213).

Délai standard de réalisation

Canaux d'accès à la prestation **Clients dont le compteur a un débit < 16m3/h = Pas de demande spécifique**
Autres = Demande faite par le client.

30 - Accompagnement du Client en situation de Danger Grave Immédiat pour les installations intérieures de gaz à usage domestique

Description

La prestation est réalisée pour tous types de diagnostics sécurité gaz : proposé par GreenAlp (prestation n°28 « Diagnostic d'une installation inactive depuis plus de six mois »), réglementaire (diagnostic immobilier de vente et location), ou d'un diagnostic réalisé à l'initiative du Fournisseur ou du Client alors que son installation est en service.

Cette prestation n'est pas réalisée pour un DGI faisant suite à un contrôle de conformité effectué dans le cadre de la réalisation ou de la modification d'une installation intérieure de gaz alors que cette installation n'est pas encore ou n'est plus en service.

L'accompagnement réalisé consiste en deux appels du Client pour lui expliquer les démarches à suivre pour mettre fin à la situation de DGI.

La prestation d'accompagnement de GreenAlp s'inscrit dans le processus suivant :

1. L'opérateur de diagnostic ferme le robinet de gaz desservant l'appareil incriminé et pose une étiquette mentionnant l'interdiction de l'utiliser ; il remet au client une Attestation de Réalisation de Travaux (ART) que devra compléter et signer le Client lui-même après mise en conformité effective de son installation.
2. L'opérateur de diagnostic avvertit GreenAlp de l'existence d'un DGI.
3. GreenAlp positionne un avertissement « DGI » sur le point de comptage et d'estimation (PCE) dans son système d'information fournisseurs, ce qui entraîne une impossibilité de demander une « Mise en Service » ou un « Changement de Fournisseur ».
4. GreenAlp réceptionne l'ART transmise par le Client final, après que ce dernier a mis en conformité son installation intérieure, puis supprime la mention « DGI » dans son SI.
5. En cas de non-retour de l'ART dans les 3 mois, GreenAlp déclenche l'interruption de la livraison du gaz en condamnant l'organe de coupure individuel du client.

Délai standard de réalisation Le premier appel pour accompagnement du Client est réalisé dans les dix jours calendaires à compter de la déclaration du DGI par l'opérateur de diagnostic. Un deuxième appel est réalisé (si nécessaire) en cas de non réception de l'attestation de réalisation des travaux, six semaines avant l'expiration du délai de trois mois. Le Client est informé de la coupure à l'expiration du délai.

31 - Transmission des données de consommation agrégées aux personnes publiques

Description

Cette prestation est demandée à GreenAlp par une personne publique autorisée (visée au V de l'article D.111-55 du Code de l'énergie) ou un tiers mandaté par celle-ci à cet effet.

Cette prestation a pour objet de transmettre à des personnes publiques autorisées, visées au V de l'article D.111-55 du code de l'énergie, dans le respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, les données visées aux articles D. 111-53 et D. 111-54 du code de l'énergie, ces données étant fournies sur la base du référentiel d'adresses du GRD.

Ces données sont transmises dans le respect du calendrier de mise à disposition des données concernées prévu par l'arrêté du 18 juillet 2016 fixant les modalités de transmission des données de transport, distribution et production d'électricité, de gaz naturel et de biométhane, de produits pétroliers et de chaleur et de froid. La demande se fait via un formulaire disponible sur le site de GreenAlp.

Délai standard de réalisation

Le délai maximum de réalisation est de deux mois à compter de la date de réception de la demande complète.

Canaux d'accès à la prestation

111 - MISE EN SERVICE

Mise en service sans déplacement

Description

Rattachement d'un PCE au périmètre du contrat d'acheminement d'un Fournisseur lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz pour lequel l'énergie est disponible dans le local. Cette prestation consiste à rattacher le point à la date demandée :

- avec reprise de l'index de Mise Hors Service (option possible dans le cas où le contrat du prédécesseur est résilié)
- ou avec prise en compte d'un index auto-relevé transmis par le Fournisseur au moment de la demande (option possible dans tous les cas, l'index auto-relevé étant soumis à des contrôles de validité)

PRIX DE LA PRESTATION

17,45 € HT

20,94 € TTC

Délai standard de réalisation

5 jours ouvrés

Express : **2 jours** ouvrés

Urgence : le jour même

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

Description

Rattachement d'un PCE au périmètre du contrat d'acheminement d'un Fournisseur

- lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz dont la livraison du gaz a été interrompue ou est hors service
- première mise en service d'un local nouvellement raccordé et pour lequel l'énergie n'est pas disponible, que le compteur soit posé ou à poser
- lorsque le PCE n'est pas équipé d'un compteur évolué, en lieu et place de la prestation « Mise en service sans déplacement », lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz pour lequel l'énergie est disponible dans le local mais pour lequel le Fournisseur souhaite disposer d'un index relevé et non auto-relevé. Un relevé spécial est alors facturé en complément du rattachement.
- ou lors de l'arrivée d'un occupant dans un local déjà desservi en gaz pour lequel l'énergie est disponible dans le local (T3/T4).

Nota : dans le cas où le poste est dépourvu de compteur ou doté d'un compteur hors d'état ou défectueux, le matériel est fourni par GreenAlp et loué par le Client sauf pour les compteurs et détendeurs 6 ou 10 m3/h, dont la location est prévue dans la prestation de base.

Lorsque l'alimentation gaz est coupée, la présence du Client est obligatoire et il doit être en mesure de faire fonctionner un appareil d'utilisation alimenté par son installation intérieure de gaz. De plus, pour les premières mises en service, un certificat de conformité (Établissements Recevant du Public) ou une déclaration de conformité (locaux industriels ou tertiaires autres qu'ERP) devront être remis à GreenAlp, les travaux sur l'installation intérieure achevés et le solde des travaux de raccordement réglé au plus tard lors de la mise en service. Si ces conditions ne sont pas remplies, la mise en service ne sera pas effectuée et un déplacement improductif sera facturé, ainsi, le cas échéant, que les suppléments « express » ou « mise en service en urgence » (T1/T2).

PRIX DE LA PRESTATION

Sans pose compteur	17,45 € HT	20,94 € TTC	T1-T2
	111,78 € HT	134,14 € TTC	T3-T4
Avec pose compteur	17,45 € HT	20,94 € TTC	débit <16 m3/h
	431,67 € HT	518,00 € TTC	débit ≥16 m3/h
	431,67 € HT	518,00 € TTC	débit maximum ≤ 160m3/h
	759,16 € HT	910,99 € TTC	débit maximum >160m3/h

Délai standard de réalisation

T1-T2	5 jours ouvrés	Express : 2 jours ouvrés	Urgence : le jour même
T3-T4	Mise en service sans pose compteur : 5 jours ouvrés Mise en service avec pose compteur : 21 jours ouvrés ou selon délai d'approvisionnement et nature des travaux à la charge du client Express : 2 jours ouvrés		

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

211/212 - COUPURE/DEPOSE DU COMPTEUR ET RETABLISSEMENT

Coupure à la demande du client

Description

Suite demande d'un client transmis par le fournisseur et sans action sur le contrat d'acheminement. Prestation forfaitaire pour travaux incluant le déplacement.

PRIX DE LA PRESTATION

Coupure simple	32,16 € HT	38,59 € TTC	T1-T2
	193,51 € HT	232,21 € TTC	T3-T4
Coupure et dépose compteur	431,67 € HT	518,00 € TTC	débit maximum ≤ 160m3/h
	759,16 € HT	910,99 € TTC	débit maximum >160m3/h

Délai standard de réalisation **5 jours** ouvrés Express : **2 jours** ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

221/222 - COUPURE/DEPOSE DU COMPTEUR ET RETABLISSEMENT

Rétablissement de la fourniture

Description

Prestation survenant à la suite de l'intervention 211 ou 212

PRIX DE LA PRESTATION

Sans repose des équipements de comptage	32,16 € HT	38,59 € TTC	T1-T2
	193,51 € HT	232,21 € TTC	T3-T4
Avec pose compteur	431,67 € HT	518,00 € TTC	débit maximum ≤ 160m3/h
	759,16 € HT	910,99 € TTC	débit maximum >160m3/h

Délai standard de réalisation **5 jours** ouvrés Express : **2 jours** ouvrés **Urgence** : le jour même (T1-T2)

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

231/232 - COUPURE/DEPOSE DU COMPTEUR ET RETABLISSEMENT

Consignation de conduite d'immeuble

Description

Suite demande d'un plombier pour travaux sur la conduite d'immeuble. Prestation forfaitaire pour travaux incluant le déplacement pour consignation et le déplacement pour remise en service.

PRIX DE LA PRESTATION

199,10 € HT	238,92 € TTC	T1-T2
199,10 € HT	238,92 € TTC	T3-T4

Délai standard de réalisation **5 jours** ouvrés Express : **2 jours** ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

311/312 - MODIFICATION CONTRACTUELLE

Modification formule tarifaire d'acheminement et/ou de la fréquence de relève

Description

La prestation permet le changement d'option tarifaire d'acheminement ou de fréquence de relevé à la demande du fournisseur.

PRIX DE LA PRESTATION

CAS 1 : sans changement de la fréquence de relève

Index auto-relevé ou calculé	NF	NF	T1/T2
Index télérelevé	NF	NF	T3/T4
Index relevé par le distributeur	28,52 € HT	34,22 € TTC	T1/T2
	63,51 € HT	76,21 € TTC	T3/T4

(Prix Relève spéciale)

CAS 2 : Avec augmentation de la fréquence de relève

Fréquence semestrielle vers fréquence mensuelle	193,51 € HT	220,52 € TTC	T1/T2
<i>prestation incluant un « Relevé spécial »</i>			
Fréquence mensuelle vers fréquence journalière	DEVIS	DEVIS	T3/T4

CAS 3 : Avec diminution de la fréquence de relève

Index auto-relevé ou calculé	NF	NF	T1/T2
Index télérelevé	NF	NF	T3/T4
Index relevé par le distributeur	28,52 € HT	34,22 € TTC	T1/T2
	63,51 € HT	76,21 € TTC	T3/T4

(Prix Relève spéciale)

Délai standard de réalisation Standard : Au plus tôt, 28 jours après la demande

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

411/412 - INTERVENTIONS POUR IMPAYES

Coupure pour impayés

Description

Intervention comprenant le déplacement, la fermeture et le plombage de l'Organe de Coupure Individuel (OCI), le choix de dépose ou non du compteur étant laissé à la discrétion de GreenAlp. Elle est effectuée à la demande du Fournisseur dans le respect de la loi, notamment le décret du 13 août 2008 relatif, entre autres, aux procédures applicables en cas d'impayés des factures de gaz.

GreenAlp évite de programmer des coupures après 15h ou les veilles de week-end et jours fériés.

GreenAlp ne procède pas à la coupure de l'alimentation si le client lui apporte la preuve qu'il se trouve dans une des situations suivantes :

Client résidentiel qui bénéficie d'une notification d'aide en cours accordée par le FSL (Fonds Solidarité Logement) pour le logement concerné ;

Client résidentiel qui démontre avoir déposé au FSL depuis moins de deux mois une demande d'aide relative à une situation d'impayé d'une facture de gaz ;

entre le 1er novembre et le 15 mars, Client résidentiel qui présente une attestation prouvant le bénéfice d'une aide du FSL au cours des 12 derniers mois ;

PRIX DE LA PRESTATION

Coupure simple	57,70 € HT	69,24 € TTC	T1-T2
	147,73 € HT	177,28 € TTC	T3-T4

Délai standard de réalisation T1-T2 5 jours ouvrés Express : 2 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

421/422 - INTERVENTIONS POUR IMPAYES

Prise de règlement

Description

Prestation survenant à la suite de l'intervention 211 ou 212

PRIX DE LA PRESTATION

	57,7 € HT	69,24 € TTC	T1-T2
	147,73 € HT	177,28 € TTC	T3-T4

Délai standard de réalisation 5 jours ouvrés Express : 2 jours ouvrés **Urgence** : le jour même (T1-T2)

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

431/432 - INTERVENTIONS POUR IMPAYES

Rétablissement à la suite d'une coupure pour impayés

Description

Suite demande d'un plombier pour travaux sur la conduite d'immeuble. Prestation forfaitaire pour travaux incluant le déplacement pour consignation et le déplacement pour remise en service.

PRIX DE LA PRESTATION

T1-T2	NF	NF
T3-T4	147,73 € HT	177,28 € TTC

Délai standard de réalisation 5 jours ouvrés Express : 2 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

511/512 - RELEVÉ SPECIAL/TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ

Relève spéciale

Description

Acte effectué sur la demande du Fournisseur ou GreenAlp si l'index n'a pas été accessible pendant au moins un an lors des relevés cycliques

- relevé sur place effectué hors tournée
- relevé effectué par télérelevé si l'installation le permet

Cette prestation est accessible aux Clients équipés d'un compteur évolué ne pouvant communiquer d'index télérelevé, ainsi qu'aux Clients non équipés d'un compteur évolué
Prestation pouvant être utilisée lors de la prestation « Changement de Fournisseur » (cf. prestation 13).

PRIX DE LA PRESTATION

28,52 € HT	34,22 € TTC	T1-T2
63,51 € HT	76,21 € TTC	T3-T4

Délai standard de réalisation **10 jours** ouvrés Express : **5 jours** ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

521 - RELEVÉ SPECIAL/TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ

Rectification d'index

Description

Cette prestation correspond à la situation où le client conteste un index lorsqu'il reçoit sa facture et communique à son Fournisseur un index auto-relevé à l'appui de sa contestation.

Le Fournisseur peut alors transmettre cet index à GreenAlp qui, après contrôle de sa cohérence, l'utilise pour rectifier la consommation contestée.

Un index autre que l'index contesté doit avoir été relevé par le distributeur pour le même PDL lors des 400 derniers jours calendaires

L'index contesté peut être un index de relevé cyclique mesuré ou estimé. Cette prestation ne permet pas en revanche de rectifier un index lié à un événement contractuel (mise en service, mise hors service ou changement de fournisseur).

PRIX DE LA PRESTATION

NF	NF	T1/T2
-----------	-----------	-------

Délai standard de réalisation Index à transmettre dans les 30 jours suivant la publication

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

531/532 - RELEVÉ SPECIAL/TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ

Rétablissement à la suite d'une coupure pour impayés

Description

La prestation permet à un Fournisseur d'exprimer un doute dans un délai maximum de 20 jours ouvrés sur un index publié (ou sur la consommation d'énergie associée) dans les cas suivants :

- index relevé ou auto-relevé lors d'un relevé cyclique,
- d'index calculé avec ou sans auto-relevé de fiabilisation lors d'un changement de fournisseur (y compris au-delà du délai de 20 jours)
- index relevé lors d'un changement de fournisseur,
- index quel que soit son type lors d'une mise en service.

Le Fournisseur doit obligatoirement joindre un index auto-relevé daté à l'appui de sa demande de vérification. Cet index doit différer d'au moins 10 m3 de l'index mis en doute ; dans le cas contraire, le Distributeur clôt la demande et facture la prestation.

PRIX DE LA PRESTATION

14,96 € HT	17,95 € TTC	T1-T2
14,96 € HT	17,95 € TTC	T3-T4

Délai standard de réalisation 5 jours ouvrés Express : 2 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

541/542 - RELEVÉ SPECIAL/TRANSMISSION DES DONNÉES DE RELEVÉ

Raccordement de l'installation d'un client sur une sortie d'impulsion

Description

Acte effectué à la demande du Fournisseur ou du Client qui souhaite suivre en temps réel sa consommation de gaz.

GreenAlp raccorde l'installation du Client sur la 2ème prise d'impulsion du compteur. Si le compteur est associé à un convertisseur GreenAlp raccorde l'installation du Client sur le convertisseur.

Du fait du positionnement du compteur dans la zone explosive, l'installation du Client comporte obligatoirement un équipement de sécurité intrinsèque propre à ce type d'environnement. Le

raccordement de l'équipement du Client nécessite la fourniture préalable à GreenAlp d'un certificat attestant de la conformité de son installation à ces exigences.

Lorsque le Client est propriétaire de son compteur et que ce dernier n'est pas muni de 2 prises d'impulsion une offre de location sera faite au Client pour remplacer le compteur afin de le rendre compatible avec la prestation.

Les données rendues disponibles par cet acte ont un caractère exclusivement indicatif. La responsabilité de GreenAlp ne pourra être engagée pour les conséquences ou dommages pouvant résulter de l'accès à ces données ou de leur utilisation ou encore de l'impossibilité d'y accéder ou de les utiliser.

PRIX DE LA PRESTATION

96,14 € HT	115,37 € TTC	T1-T2
96,14 € HT	115,37 € TTC	T3-T4

Délai standard de réalisation Si le compteur est compatible : **10 jours** ouvrés Sinon : **21 jours** ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

611/652 - VERIFICATION DES APPAREILS DE COMPTAGE

Changement de compteur

Description

Suite à demande client ou fournisseur ou si compteur détérioré. Changement de compteur. Prestation forfaitaire incluant le déplacement et la fourniture d'un nouveau compteur.

PRIX DE LA PRESTATION

Débit maximum < 16m3/h	71,86 € HT	86,23 € TTC	T1-T2
Débit maximum ≥ 16m3/h	431,67 € HT	518,00 € TTC	T1-T2
Débit maximum ≤ 160m3/h	431,67 € HT	518,00 € TTC	T3-T4
Débit maximum > 160m3/h	759,16 € HT	910,99 € TTC	T3-T4

Délai standard de réalisation 5 jours ouvrés Express : 2 jours ouvrés (T1-T2)

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

612/621 - VERIFICATION DES APPAREILS DE COMPTAGE

Vérification des données de comptage avec déplacement

Description

Contrôle visuel réalisé sur demande transmise par le fournisseur.

Pour index contesté ou compteur défectueux

PRIX DE LA PRESTATION

	49,15 € HT	58,98 € TTC	T1-T2
	116,09 € HT	139,31 € TTC	T3-T4

Délai standard de réalisation 5 jours ouvrés Express : 2 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

622/631 - VERIFICATION DES APPAREILS DE COMPTAGE

Contrôle compteur avec compteur étalon monté en série

Description

Contrôle réalisé sur demande transmise par le fournisseur

PRIX DE LA PRESTATION

DEVIS

DEVIS

Non facturée si défaut constaté

Délai standard de réalisation 5 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

632/641 - VERIFICATION DES APPAREILS DE COMPTAGE

Contrôle compteur en laboratoire

Description

Contrôle réalisé sur demande transmise par le fournisseur

Compteur déposé par le GRD, contrôlé en laboratoire par un organisme agréé et remis en place par le GRD. Compteur remplacé si défectueux et si propriété GreenAlp.

PRIX DE LA PRESTATION

DEVIS

DEVIS

Non facturée si défaut constaté et sur compteur propriété de GreenAlp (pour la prestation 632)

Délai standard de réalisation Standard : 10 jours ouvrés pour la dépose/ Le délai total dépend du laboratoire

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

642/651 - VERIFICATION DES APPAREILS DE COMPTAGE

Contrôle compteur avec présence d'un représentant de la DREAL

Description

Même prestation que 632/641 mais avec présence d'un représentant de la DREAL à la dépose et à la repose

Compteur déposé par le GRD, contrôlé en laboratoire par un organisme agréé et remis en place par le GRD. Compteur remplacé si défectueux et si propriété GreenAlp.

PRIX DE LA PRESTATION

DEVIS

DEVIS

Non facturée si défaut constaté et sur compteur propriété de GreenAlp

Délai standard de réalisation Standard : 15 jours ouvrés pour la dépose/ Le délai total dépend du laboratoire

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

711 - PRESTATIONS SUITE A ABSENCES MULTIPLES

Coupure en cas d'absence multiple au relevé

Description

Cette prestation relève de l'initiative de GreenAlp à l'issue d'une mise en demeure du client, précédée d'une relance, de donner accès à son compteur conformément aux Conditions Standards de Livraison de GreenAlp

L'intervention comprend le déplacement, la fermeture et le plombage de l'Organe de Coupure Individuel (OCI).

Elle implique l'interruption de la livraison, mais pas le détachement contractuel.

PRIX DE LA PRESTATION

58,63 € HT

70,36 € TTC

L'article 8.6 des conditions standards de livraison prévoit que « *En cas d'inexécution par le Client de ses obligations au titre des Conditions Standard de Livraison, le Distributeur peut, après mise en demeure d'y remédier envoyée directement au Client et restée infructueuse, interrompre la livraison du Gaz.* »

721 - PRESTATIONS SUITE A ABSENCES MULTIPLES

Rétablissement à la suite d'une coupure en cas d'absence multiple au relevé

Description

La prestation comprend le rétablissement de l'alimentation en gaz à la suite d'une coupure à la demande du client sans repose des appareils Cette prestation est à l'initiative de GreenAlp dès l'accès au comptage.

PRIX DE LA PRESTATION

32,16 € HT

38,59 € TTC

Délai standard de réalisation

1 jour ouvré

911/912 - AUTRES PRESTATIONS

Majoration pour intervention réalisée hors heures ouvrables Jour ouvré et samedi (100%)

Description

S'applique à toute intervention sur demande express du fournisseur ou du client.

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

921/922 - AUTRES PRESTATIONS

Majoration pour intervention réalisée hors heures ouvrables Dimanche et jour férié (125%)

Description

S'applique à toute intervention sur demande express du fournisseur ou du client.

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

931/932- AUTRES PRESTATIONS

Supplément pour délai inférieur au standard de qualité

Description

Délai express de la prestation décrit dans les standards de réalisation.

PRIX DE LA PRESTATION

34,19 € HT	41,03 € TTC
55,87 € HT	67,04 € TTC

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

941 - AUTRES PRESTATIONS

Mise en service ou rétablissement dans la journée

Description

La prestation consiste en le rétablissement ou la mise en service dans la journée. Cette prestation consiste aussi en le relevé des index.

PRIX DE LA PRESTATION

118,27 € HT	141,92 € TTC
-------------	--------------

Non facturée si la demande résulte d'une erreur du gestionnaire de réseau public de distribution. Ce tarif peut être majoré si l'intervention est réalisée en dehors des heures ouvrées.

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

942/951 - AUTRES PRESTATIONS

Déplacement improductif, client absent au RDV

Description

Déplacement à la suite de la demande du client ou du fournisseur.

Déplacement sur site pour rendez-vous alors que ce dernier ne se présente pas ou pour intervention non réalisable à cause du client.

PRIX DE LA PRESTATION

28,52 € HT	34,22 € TTC
108,99 € HT	130,79 € TTC

952/961 - AUTRES PRESTATIONS

Frais de dédit

Description

Annulation tardive d'une intervention, moins de 2 jours ouvrés avant la date convenue, du fait du Client ou du Fournisseur. Pour une annulation à plus de 2 jours ouvrés avant la date convenue, aucun frais de dédit ne sera facturé.

PRIX DE LA PRESTATION

16,25 € HT	19,50 € TTC	T1-T2
27,93 € HT	33,52 € TTC	T3-T4

962/971 - AUTRES PRESTATIONS

Duplicata

Description

Retransmission de contrat, facture, fichier transmis sur le portail, données de consommation mensuelle, certificat concernant le comptage, etc. déjà transmis.

PRIX DE LA PRESTATION

13,73 € HT	16,48 € TTC	T1-T2
28,52 € HT	34,22 € TTC	T3-T4

972/981- AUTRES PRESTATIONS

Enquête

Description

Déplacement à la demande du fournisseur pour vérifier les éléments demandés (ex : présence du client).

PRIX DE LA PRESTATION

28,52 € HT	34,22 € TTC	T1-T2
94,98 € HT	113,98 € TTC	T3-T4

Délai standard de réalisation

10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

982/991 - AUTRES PRESTATIONS

Frais liés au déplacement d'un agent assermenté

Description

Déplacement d'un agent assermenté pour constater une fraude avérée et établir un Procès-verbal. Les frais de remise en état et/ou remplacement des appareils endommagés, la main d'œuvre associée et les redressements de facturation sont facturés par ailleurs.

PRIX DE LA PRESTATION

421,94 € HT	506,33 € TTC	T1-T2
516,89 € HT	620,27 € TTC	T3-T4

Délai standard de réalisation

10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

A l'initiative de GreenAlp

901 - AUTRES PRESTATIONS

Forfait régularisation suite à utilisation de l'énergie en Libre-Service sans prise d'abonnement

Description

Régularisation express d'une utilisation de l'énergie sans abonnement afin d'éviter une coupure.

PRIX DE LA PRESTATION

118,27 € HT	141,92 € TTC
-------------	--------------

Délai standard de réalisation

10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

233 - PRESTATIONS RELATIVES AU RACCORDEMENT

Rendez-vous pour étude technique nouveau raccordement ou modification d'un raccordement existant

Description

A la demande du client ou de son fournisseur : première étude gratuite, deuxième étude payante

PREX DE LA PRESTATION

Sans déplacement	47,63 € HT	57,16 € TTC	T1-T2
Avec déplacement	141,42 € HT	169,70 € TTC	T1-T2
Option tarifaire T3	282,83 € HT	322,31 € TTC	
Option tarifaire T4/TP	282,83 € HT	322,31 € TTC	

Délai standard de réalisation Standard : **5 jours** ouvrés/Express : **2 jours** ouvrés

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un client ou par un fournisseur pour le compte de son client

234 - PRESTATIONS RELATIVES AU RACCORDEMENT

Réalisation, modification, déplacement ou suppression de raccordement

Description

A la demande du client ou de son fournisseur, étude pour prestation demandée.

PREX DE LA PRESTATION

DEVIS

DEVIS

Délai standard de réalisation 28 jours

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un client ou par un fournisseur pour le compte de son client



Prestations récurrentes ou Prestations non facturées à l'acte

A destination des clients disposant d'une fréquence de relevé semestrielle

113 - MAINTENANCE

Maintenance des ouvrages d'un réseau de distribution de gaz privé

Description

Ces prestations concernent par exemple la mise en œuvre de compétences en matière de protection cathodique, détente et régulation.

PRIX DE LA PRESTATION

DEVIS

DEVIS

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

123 - MAINTENANCE

Contrôle d'étanchéité réseau gaz privé

Description

Recherche de fuite par Véhicule de Surveillance Réseau, et recherche à pied pour les zones non accessibles par VSR

PRIX DE LA PRESTATION

ND

ND

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

133 - MAINTENANCE

Remplacement d'une porte de coffret de type S2300

Description

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

PRIX DE LA PRESTATION

Déplacement	27,49 € HT	32,99 € TTC
Fourniture matériel	85,22 € HT	102,26 € TTC

Délai standard de réalisation 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

143 - MAINTENANCE

Remplacement d'une porte de coffret de type S300

Description

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

PRIX DE LA PRESTATION

Déplacement	27,49 € HT	32,99 € TTC
Fourniture matériel	89,58 € HT	107,50 € TTC

Délai standard de réalisation 10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

153 - MAINTENANCE

Remplacement d'une porte de coffret de type C500

Description

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

PRIX DE LA PRESTATION

ND

ND

Délai standard de réalisation

10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

163 - MAINTENANCE

Remplacement d'une porte de coffret de type S600

Description

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

PRIX DE LA PRESTATION

ND

ND

Délai standard de réalisation

10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

173 - MAINTENANCE

Remplacement d'une porte de coffret de type CSC2300

Description

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

PRIX DE LA PRESTATION

Déplacement	27,49 € HT	32,99 € TTC
Fourniture matériel	92,37 € HT	110,84 € TTC

Délai standard de réalisation

10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

183 - MAINTENANCE

Remplacement d'une porte de coffret de type CSC300

Description

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de la porte ainsi que le déplacement.

PRIX DE LA PRESTATION

ND

ND

Délai standard de réalisation

10 jours ouvrés

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

193 - MAINTENANCE

Remplacement d'une armoire ou d'un poste de comptage/détente

Description

Intervention comprenant la fourniture et le remplacement de l'armoire.

PRIX DE LA PRESTATION

ND

ND

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

213 - SERVICE DE LOCATION DU POSTE DE LIVRAISON OU DU DISPOSITIF LOCAL DE MESURAGE

Location de compteur

Description

Forfait prêt de compteur au client pour la période de contrôle métrologique du compteur d'origine lorsque le client final est propriétaire du compteur. Prix de location mensuelle.

PRIX DE LA PRESTATION

VOIR PAGE SUIVANTE

223 - SERVICE DE LOCATION DU POSTE DE LIVRAISON OU DU DISPOSITIF LOCAL DE MESURAGE

Location de coffret ou armoire

Description

Forfait pour la location des coffrets ou des armoires avec appareil de détente. Prix de location mensuelle.

PRIX DE LA PRESTATION

VOIR PAGE SUIVANTE

233 - SERVICE DE LOCATION DU POSTE DE LIVRAISON OU DU DISPOSITIF LOCAL DE MESURAGE

Mise à disposition d'un équipement de comptage provisoire

Description

Lorsqu'un équipement de comptage appartenant au Client est indisponible (panne, VPe, contrôle en laboratoire...) et que le Client est dans l'incapacité de fournir un matériel de substitution, GreenAlp fait ses meilleurs efforts pour lui mettre à disposition un équipement de comptage provisoire équivalent à l'équipement normal.

En vue d'assurer la continuité du comptage, le Client est tenu d'accepter cette substitution lorsqu'elle est possible.

Le prix n'inclut ni la pose ni la dépose de l'équipement qui font l'objet de la prestation « Changement de compteur » ni les frais éventuels d'adaptation aux tubulures qui seront facturés en sus. Il est de forme binôme avec un terme fixe (incluant l'approvisionnement et l'enlèvement à la fin de la mise à disposition) et un terme variable fonction de la durée de mise à disposition.

PRIX DE LA PRESTATION

VOIR PAGE SUIVANTE

Remarque : Tout mois de location commencé sera facturé (pas de calcul prorata temporis).

TABLEAU DES PRIX 213-223-233

SERVICE DE LOCATION DU POSTE DE LIVRAISON OU DU DISPOSITIF LOCAL DE MESURAGE		HT	TTC		
213/223 - LOCATION DE COMPTEUR / BLOCS DE DETENTE		Prix de la location			
Compteur volumétrique 16 m3/h	L.C. 10	3,76	4,51		
Compteur volumétrique 25 m3/h	L.C. 11	5,18	6,22		
Compteur volumétrique 40 m3/h	L.C. 12	8,61	10,33		
Compteur volumétrique 65 m3/h	L.C. 13	12,47	14,96		
Compteur volumétrique 100 m3/h	L.C. 14	14,38	17,26		
Compteur à pistons rotatifs 25 m3/h	L.C. 15	18,73	22,48		
Compteur à pistons rotatifs 40 m3/h	L.C. 16	22,24	26,69		
Compteur à pistons rotatifs 65 m3/h	L.C. 17	27,74	33,29		
Compteur à pistons rotatifs 100 m3/h	L.C. 18	27,74	33,29		
Compteur à pistons rotatifs 160 m3/h	L.C. 19	33,51	40,21		
Compteur à pistons rotatifs 250 m3/h	L.C. 20	45,64	54,77		
Compteur à pistons rotatifs 400 m3/h	L.C. 21	56,11	67,33		
Compteur à turbine 65 m3/h	L.C. 22	27,74	33,29		
Compteur à turbine 100 m3/h	L.C. 23	27,74	33,29		
Compteur à turbine 160 m3/h	L.C. 24	33,51	40,21		
Compteur à turbine 250 m3/h	L.C. 25	45,64	54,77		
Compteur à turbine 400 m3/h	L.C. 26	56,11	67,33		
Compteur à turbine 650 m3/h	L.C. 27	72,47	86,96		
Compteur à turbine 1000 m3/h	L.C. 28	ND			
Compteur à turbine 1600 m3/h	L.C. 29	ND			
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G10	L.D. 10	6,77	8,12		
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G16	L.D. 11	18,01	21,61		
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G25	L.D. 12	19,86	23,83		
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G40	L.D. 13	31,18	37,42		
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G65	L.D. 14	34,91	41,89		
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G100	L.D. 15	41,11	49,33		
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G160	L.D. 16	62,28	74,74		
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G250	L.D. 17	81,23	97,48		
DETENTE + COFFRET ou ARMOIRE G400	L.D. 18	105,37	126,44		
233 - MISE A DISPOSITION D'UN EQUIPEMENT DE COMPTAGE PROVISOIRE		Terme fixe		Terme variable/mois	
		HT	TTC	HT	TTC
Compteur volumétrique 16 m3/h		18,79	22,55	22,548	27,06
Compteur volumétrique 25 m3/h		77,12	92,54	92,544	111,05
Compteur volumétrique 40 m3/h		93,4	112,08	112,08	134,50
Compteur volumétrique 65 m3/h		110,86	133,03	133,032	159,64
Compteur volumétrique 100 m3/h		143,1	171,72	171,72	206,06
Compteur à pistons rotatifs 25 m3/h		77,12	92,54	92,544	111,05
Compteur à pistons rotatifs 40 m3/h		93,4	112,08	112,08	134,50
Compteur à pistons rotatifs 65 m3/h		110,86	133,03	133,032	159,64
Compteur à pistons rotatifs 100 m3/h		143,1	171,72	171,72	206,06
Compteur à pistons rotatifs 160 m3/h		175,9	211,08	211,08	253,30
Compteur à pistons rotatifs 250 m3/h		201,64	241,97	241,968	290,36
Compteur à pistons rotatifs 400 m3/h		251,85	302,22	302,22	362,66
Compteur à turbine 65 m3/h		110,86	133,03	133,032	159,64
Compteur à turbine 100 m3/h		143,1	171,72	171,72	206,06
Compteur à turbine 160 m3/h		175,9	211,08	211,08	253,30
Compteur à turbine 250 m3/h		201,64	241,97	241,968	290,36
Compteur à turbine 400 m3/h		251,85	302,22	302,22	362,66
Compteur à turbine 650 m3/h		314,95	377,94	377,94	453,53
Compteur à turbine 1000 m3/h		349,99	419,99	ND	

313 - SERVICE DE LIVRAISON NON STANDARD

Pression de livraison non standard

Description

Ce service concerne les clients qui souhaitent bénéficier d'une pression relative de livraison supérieure à 1 bar sur le réseau.

Sous réserve de validation par une étude technique du réseau de desserte dans le secteur concerné.

PRIX DE LA PRESTATION

Consommation ≤ 5GWh/an

140,68€HT +k (2,16€HT × quantité annuelle en MWh/an +1290,84€HT)
168,82€TTC +k (2,59€TTC × quantité annuelle en MWh/an +1549,01€TTC)

Consommation > 5GWh/an

140,68 €HT +k (227,34€HT × Capacité journalière d'acheminement souscrite en MWh/j +1290,84€HT)
168,82€TTC +k (272,81€TTC × Capacité journalière d'acheminement souscrite en MWh/j +1549,01€TTC)

Les valeurs du coefficient k sont fonction du niveau de pression du réseau d'alimentation et de la pression demandée à fournir aux clients. Les valeurs les plus courantes sont les suivantes :

Réseau MPB ou PE 8 bar

Niveau de pression à la bride amont	1 à 1,8 bar	1,8 à 2,0 bar	2,0 à 2,2 bar	2,2 à 2,4 bar	2,4 à 2,6 bar	2,6 à 2,8 bar	2,8 à 3,0 bar	3,0 à 3,2 bar
Niveau de pression aval ⁵	300 mbar à 1,1 bar	1,1 à 1,3 bar	1,3 à 1,5 bar	1,5 à 1,7 bar	1,7 à 1,9 bar	1,9 à 2,1 bar	2,1 à 2,3 bar	2,3 à 2,5 bar
Coefficient k	0,10	0,14	0,19	0,24	0,32	0,40	0,52	0,68

Réseau MPC 16 bars

Niveau de pression à la bride amont ⁵	6,5 à 7,5 bar	7,5 à 8,5 bar	8,5 à 9,5 bar	9,5 à 10,5 bar	10,5 à 11,5 bar	11,5 à 12,5 bar	12,5 à 13,5 bar
Niveau de pression aval	4,5 à 5,5 bar	5,5 à 6,5 bar	6,5 à 7,5 bar	7,5 à 8,5 bar	8,5 à 9,5 bar	9,5 à 10,5 bar	10,5 à 11,5 bar
Coefficient k	0,04	0,08	0,14	0,22	0,32	0,46	0,68

Délai standard de réalisation

10 jours ouverts pour le devis

5 Lorsque le Client a souscrit le Forfait Location pour la totalité du poste de livraison.

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp

413 - AUTRES PRESTATIONS - CLIENTS A RELEVÉ SEMESTRIEL

Mise à disposition des données de comptage

Description

Cette prestation comprend la fourniture et l'installation, dans un coffret S22 placé contre le poste de livraison, d'une barrière à sécurité intrinsèque; la pose et le raccordement de la liaison filaire compteur / barrière. Fourniture, par le client, à l'emplacement du coffret S22, d'une alimentation électrique (230V - 3A) et de la liaison vers le système GTC.

PRIX DE LA PRESTATION

DEVIS

DEVIS

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

423 - AUTRES PRESTATIONS - CLIENTS A RELEVÉ SEMESTRIEL

Modification de la fréquence de relève

Description

Passage d'une relève semestrielle à une relève mensuelle.

Le relevé du compteur est effectué par GreenAlp à une fréquence supérieure à la fréquence standard : fréquence mensuelle au lieu d'une fréquence standard semestrielle.

PRIX DE LA PRESTATION PAR MOIS

34,37 € HT

41,24 € TTC

Délai standard de réalisation

Au plus tôt, 28 jours après la demande

Canaux d'accès à la prestation

Demandée à GreenAlp par un fournisseur

513 - AUTRES PRESTATIONS - CLIENTS A RELEVÉ NON SEMESTRIEL

Mise à disposition des données de comptage

Description

Cette prestation comprend la fourniture et l'installation, dans un coffret S22 placé contre le poste de livraison, d'une barrière à sécurité intrinsèque ; la pose et le raccordement de la liaison filaire compteur / barrière. Fourniture, par le client, à l'emplacement du coffret S22, d'une alimentation électrique (230V - 3A) et de la liaison vers le système GTC

PRIX DE LA PRESTATION

DEVIS

DEVIS

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

523 - AUTRES PRESTATIONS - CLIENTS A RELEVÉ NON SEMESTRIEL

Modification de la fréquence de relève

Description

Passage d'une relève mensuelle à une relève quotidienne selon la faisabilité technique.

PRIX DE LA PRESTATION PAR MOIS

22,90 € HT

27,48 € TTC

Délai standard de réalisation Au plus tôt, 28 jours après la demande

Canaux d'accès à la prestation Demandée à GreenAlp par un fournisseur

114 - PRESTATIONS DESTINEES AU PERSONNEL EXTERNE

Prise en main du gaz

Description

Cette prestation comprend une formation de base sur le gaz et les installations de livraison (règles de sécurité, risques, consignes d'intervention sur le poste de livraison...). Le contenu de la formation peut être adapté en fonction des attentes du client et du nombre de personnes concernées par la prestation.

PRIX DE LA PRESTATION

DEVIS

DEVIS

124 - PRESTATIONS DESTINEES AU PERSONNEL EXTERNE

Entraînement des équipes de sécurité

Description

Formation adaptée à la demande (intervention gaz sur réseau école, exercice d'extinction de feu gaz...).

PRIX DE LA PRESTATION

DEVIS

DEVIS